

Voirie, Éclairage public - Programme de travaux 2004 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Le programme de travaux Voirie-Éclairage Public pour l'année 2004 a été basé sur 3 820 500 € soit 2 655 500 € de tranches annuelles et 1 165 000 € inscrits au titre des opérations individualisées dans le plan pluriannuel d'investissement.

Titre 1 : Programme de travaux 2004 - Voirie

Le budget Voirie 2004 s'élève à 3 285 500 €. Le programme de travaux pour l'année 2004 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 2 195 500 € de tranches annuelles et de 1 090 000 € prévus au plan pluriannuel d'investissement :

1 - Tranches annuelles

1.1. Aménagement et réfection de voirie – Travaux neufs 1 079 500 €

Programme proposé :

- * Rue de Vittel : 80 000 €
- * Rue du Chapitre : 60 000 €
- * Chemin de l'Oeillet - Chemin de la Vosselle : 150 000 €
- * Entretien des voies – revêtements : 620 000 €
- * Entretien des trottoirs : 119 500 €
- * Garde-corps et alignement : 50 000 €

1.2. Travaux de sécurité sur les ouvrages d'art : 150 000 €

- * Pont Battant : étanchéité 70 000 €
- * Pont Denfert Rochereau : Visite détaillée 10 000 €
- * Pont de Gaulle Visite détaillée, étude, garde-corps : 50 000 €
- * Étanchéité souterrains : 20 000 €

1.3. Garde-corps et alignement : 31 000 €

1.4. Signalisation, carrefours à feux : 720 000 €

- Étude de régulation et de mise aux normes des carrefours à feux du Boulevard, et mise aux normes des carrefours à feux : 500 000 €

- * Création carrefours Fontaine-Ecu/Fanart et Belfort/Carnot : 100 000 €
- * Signalisation et jalonnement : 120 000 €

1.5. Gestion technique centralisée parking Marché : 150 000 €

1.6. Propreté

Installation cabines de toilettes publiques : 30 000 €

1.7. Pour le compte d'autres délégations : 35 000 €

* Petite Enfance : 10 000 €

* Cimetières : 10 000 €

* Écoles : 10 000 €

* CCAS : 5 000 €

2 - Opérations individualisées

2.1 Travaux liés à la mise en oeuvre des déplacements dans le cadre du PPU : 650 000 €

a) Aménagements favorisant les modes doux : 320 000 €

* Extension du secteur piéton (implantation bornes escamotables rues des Granges et Proudhon).

* Nouveau plan de circulation Battant, Marché Beaux-Arts.

* Aménagement forêt de Chailluz (limitation de la circulation de transit).

b) Aménagements spécifiques vélos : 300 000 €

* Liaison Planoise/Centre-Ville (réalisation du tronçon CFA Hilaire de Chardonnet/ Complexe Sportif Malcombe) : 120 000 € TTC.

* Liaison cyclable VDC (tranche 2004) : 150 000 €

c) Etude de jalonnement des itinéraires cyclables : 30 000 €

2.2 Travaux de sécurité sur les falaises : 250 000 €

* Mise en sécurité de la falaise Rivotte 1^{ère} tranche

2.3 Jalonnement dynamique : 190 000 €

* Réalisation 2^{ème} tranche

Titre 2 : Programme de travaux Éclairage Public 2004

Le budget Éclairage public 2004 s'élève à 460 000 € au titre des tranches annuelles et 75 000 € prévus au PPI.

a. Plan lumière : 75 000 € (PPI)

* Synagogue

* Statue de Victor Hugo

* Campanile de l'Église Saint-Claude

* Pont de la République

b. Éclairage public (conformité centralisation et modernisation) : 460 000 € (TA)

- * Pont Battant et diverses interventions dans le secteur Marché / Battant
- * Rue de Vittel
- * Passage 2 roues au Jardin Botanique
- * Rue Granvelle (modification d'armoire)
- * Parking et rue Ile de France

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur ces propositions pour lesquelles les crédits nécessaires sont prévus au BP 2004,
- solliciter les subventions auprès de l'État, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, d'ATSR et du SYDED (en ce qui concerne l'éclairage public) pour les opérations éligibles au programme de travaux 2004,
- inscrire le montant de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives sur les chapitres concernés,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget et favorable de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 avril 2004